



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 27 Représentés : 02</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 21 mars 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 3 avril 2023</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT - - BOUCHET.</p> <p>Étaient représentés : Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO.</p>
---	---

Délibération n°25

Rapporteur : M. Umberto DIMASTROMATTEO

Objet : Commande Publique – Convention de groupement de commandes entre la Commune d'Ugine, la Communauté d'Agglomération Arlysère et le SDES pour les travaux de réhabilitation du réservoir de Léchy, pose de canalisation et enfouissement des réseaux secs

La Communauté d'Agglomération Arlysère souhaite procéder à des travaux de réhabilitation du réservoir de Léchy, de pose de canalisation et reprise du captage de Léchy.

La commune et le SDES souhaitent s'associer à ce projet afin d'effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux secs de ce secteur.

Considérant que les travaux portent sur des compétences relevant de la Communauté d'Agglomération Arlysère, du SDES et de la commune d'Ugine la passation d'une convention de groupement de commandes est nécessaire.

De plus, l'association des membres de ce groupement dans le cadre d'une opération conjointe de travaux sur des réseaux humides et secs, a pour double objectif, d'une part, de mutualiser les interventions à effectuer sur le domaine public afin de minimiser les nuisances subies par les usagers, et d'autre part, d'optimiser et maîtriser les coûts associés à cette opération.

Le coordonnateur de ce groupement, la Communauté d'Agglomération Arlysère, sera mandaté pour réaliser les missions suivantes portant sur le ou les marchés concernés :

- Assistance des membres dans la définition de leurs besoins,
- Elaboration des DCE afférents à l'opération,
- Passation des marchés,

- Signer et notifier, le ou les marchés.

Chaque membre du groupement sera chargé de réaliser les missions suivantes : exécuter, le ou les marchés, procéder au mandatement des factures concernées.

La Commission Municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la mise en place d'un groupement de commandes entre la Commune d'Ugine, la Communauté d'Agglomération Arlysère et le SDES pour les travaux de réhabilitation du réservoir de Léchy, pose de canalisation et enfouissement des réseaux secs ;**
- **Autorise M. le Maire ou à défaut son représentant, à signer la présente convention de groupement de commandes selon les modalités définies ci-dessus ;**
- **Autorise M. le Maire ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230327-20230327_DE25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication : 03/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

